

**DELIBERATION N° 2026-31  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation : 17 avril 2026

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Bénédicte SURELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Mme Bénédicte SURELLE, M. Cyrille MARLE, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Philippe PLANCHARD, M. Michel JALLOT, M. Jean-Louis FONTAINE, Mme Brigitte TRIPON, Mme Marie-Laure BOISSON, Mme Christine LEBON, Mme Elisabeth GATARD, M. Anthony PAUCHARD, Mme Anaïs SCHAUFFLER

Absents excusés : Mme Elodie CAILLARD donne pouvoir à M. Anthony PAUCHARD  
M. Sébastien DAVOINE donne pouvoir à Mme Christelle DE FIGUEIREDO  
M. Eric LAFFOND donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Secrétaire de séance : Mme Brigitte TRIPON



Objet : Adhésion de la Commune de RIX au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise

Vu les articles L 2224-7 et L 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au service public de l'eau potable,

Vu l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'adhésion d'une commune pour l'exercice d'une compétence à un syndicat de communes,

Vu les statuts du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,

Vu la délibération en date du 29 janvier 2026 par laquelle le conseil municipal de la commune de RIX a demandé son adhésion au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027

Vu la délibération en date du 4 mars 2026 par laquelle le comité syndical du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise a approuvé à la majorité l'adhésion de la commune de RIX au syndicat,

Considérant les éléments et motifs, figurant dans la délibération de la commune de RIX, qui ont motivé la demande d'adhésion de la commune,

Madame la Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion de la commune de RIX au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise,

Le conseil municipal, vote : CONTRE

- L'adhésion de la commune de RIX au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2027
- Et en conséquence, l'extension du périmètre du syndicat avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Brigitte TRIPON



La Maire,  
Bénédicte SURELLE



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas 21000 DIJON dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)